

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 Mars 2016 à 20 heures 30

L'an deux mil seize, le **LUNDI 14 MARS**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT — Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE - Stéphanie HERVAGAULT - Richard GAUTIER – Aurélie VULLO STIENNE – Meggie GENDROT - Julie CHARPENTIER – Jean-Yves SALIOU - Françoise PIAU – Mickaël COLIBET

Absent excusé : Lilian BEGUE

Secrétaire : Meggie GENDROT

Convocation du 10 mars 2016

L'approbation du compte-rendu du 15 février 2016 est reportée à la prochaine séance.

QUESTION 1
Délib 2016-03-14
à délib 2016-03-17
Délib 2016-03-19
A délib 2016-03-21

PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2015 DES BUDGETS DE LA COMMUNE

1 - VOTE COMPTES DE GESTION 2015 COMMUNE et DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal après avoir eu lecture des comptes administratifs a procédé **au vote par 18 OUI des comptes de gestion 2015 COMMUNE – LOTISSEMENTS «du Parc D'Activités du Haut-Beauvais» à zéro et «de la Haute Maison», «de la Beulotière» dressés par le Comptable du Trésor.**

2 - VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 COMMUNE et DES BUDGETS ANNEXES

Après que le Maire ait donné lecture des **Comptes Administratifs 2015** et s'être retiré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François BERROU 1er Adjoint, a procédé au vote à main levée de ceux-ci à **l'unanimité par 17 OUI**

Ils se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

	REALISE	R. à REALISER
Recettes.....	1 726 183,15	/
Dépenses.....	1 080 750,91	/
Résultat excédentaire de fonctionnement.....	645 432,24	
(dont résultat excédentaire reporté de 218 781,10 €)		

Section d'investissement

	REALISE	R. à REALISER
Dépenses.....	968 349,74.....	59 549,20
Recettes.....	891 342,60.....	35 151,90
Résultat déficitaire d'investissement ..	77 007,14	24 397,30
(dont résultat déficitaire reporté de 27 577,39 €)		

Résultat de clôture excédentaire de 568 425,10

Résultat net avec reprise des restes à réaliser

544 027,80 €

BUDGET ANNEXE «lotissement de la Haute Maison »

Section de fonctionnement :

	REALISE	R. à REALISER
Recettes.....	8 230,08	/
Dépenses	8 230,08	/
Résultat de fonctionnement	0	
(<i>dont résultat excédentaire reporté de 8 230,08 €</i>)		

Section d'investissement

	REALISE	R. à REALISER
Dépenses	/	
Recettes.....	/	
Résultat d'investissement.....	/	

Résultat de clôture à0

BUDGET ANNEXE «lotissement de la Beulotière »

Section de fonctionnement :

	REALISE
Recettes.....	515 386,84
Dépenses	465 154,88
Résultat excédentaire de fonctionnement.....	50 231,96
(<i>dont résultat excédentaire reporté de 16 493,79 €</i>)	

Section d'investissement

	REALISE
Dépenses	679 420,93
Recettes.....	447 852,80
Résultat déficitaire d'investissement.....	231 568,13
(<i>dont résultat déficitaire reporté de 207 448,13 €</i>)	

Résultat de clôture déficitaire de181 336,17

QUESTION 2 Délib 2016-03-18 Délib 2016-03-22 à Délib 2016-03-26	PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2015 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DUREE D'AMORTISSEMENT ETUDES DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE EU FACTURATION TEMPS AGENTS PAR LA COMMUNE AFFECTATION RESULTAT et VOTE BUDGET PRIMITIF 2016
--	---

1- VOTE COMPTE DE GESTION 2015 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal après avoir eu lecture des comptes administratifs a procédé **au vote par 18 OUI du compte de gestion 2015** du service d'assainissement collectif dressé par le Comptable du Trésor.

2 - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après lecture des **Comptes Administratifs 2015** et retrait de séance de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François BERROU 1er Adjoint, a procédé au vote à main levée de celui-ci à l'unanimité par **17 OUI**

Ils se résument ainsi :

Section de fonctionnement :

	REALISE
Recettes.....	320 412,13
Dépenses	202 496,58
Résultat excédentaire de fonctionnement.....	117 915,55

(*dont résultat excédentaire reporté de 112 617,48 €*)

Section d'investissement

	REALISE	R. à REALISER
Dépenses	297 800,01	/
Recettes.....	320 554,92	/
Résultat excédentaire d'investissement	22 754,91	

(*dont résultat déficitaire reporté de 116 714,45 €*)

Résultat de clôture excédentaire de 140 670,46

3 - DUREE D'AMORTISSEMENT ETUDES DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE EU

François BERROU, adjoint responsable du service d'assainissement collectif précise qu'il y a lieu de fixer la durée d'amortissement des études réalisées en 2014 – 2015 par IRH d'investigations complémentaires sur les réseaux d'eaux usées d'un montant HT de 3 918 €.

Le Conseil Municipal après exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant l'avis du Comptable du Trésor

FIXE à une année la durée d'amortissement des études investigations complémentaires 2014 – 2015 pour un montant de 3 918 € et ce sur 2016.

CHARGE Monsieur le Maire d'émettre l'écriture d'amortissement correspondante.

4 - FACTURATION TEMPS AGENTS PAR LA COMMUNE

François BERROU, adjoint responsable du service d'assainissement collectif précise que l'exploitation de la station d'épuration ainsi que les interventions sur les réseaux d'eaux usées sont assurées par les agents techniques de la commune.

Aussi, il propose que chaque année soit inscrit un crédit sur le budget du service assainissement collectif afin de mandater auprès de la commune le coût du temps agent comme suivant :

Nombre d'heures X par le coût horaire moyen des agents du service technique de la commune.

Après ex

DECIDE une facturation par la commune auprès du service assainissement collectif du temps réel passé pour les missions techniques assurées les agents communaux.

CHARGE Monsieur le Maire d'en établir le montant à facturer annuellement selon la formule de calcul ci-dessus.

5 – AFFECTATION RESULTAT 2015 et VOTE BUDGET PRIMITIF 2016

Par un vote à mains levées par 18 OUI, le Conseil Municipal DECIDE

-d'affecter le résultat du compte administratif 2015 du service assainissement collectif comme suivant :

Section d'exploitation excédentaire de..... 117 915,55 €

Section d'investissement excédentaire de 22 754,91 €

Considérant que la section d'investissement est excédentaire et qu'il n'y a pas de restes à réaliser recettes/dépenses, il n'est pas porté de crédits au 1068 à la section d'investissement du budget 2016.

Il est donc proposé que le solde du résultat de fonctionnement soit 117 915,55 € soit reporté à la section de fonctionnement à l'article 002.

-de voter le budget primitif 2016 du service qui se résume ainsi :

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	222 618,00	222 618,00
Investissement	170 629,91	170 629,91
TOTAL	393 247,91	392 247,91

QUESTION 3

COMPTE-RENDU COMMISSION SPORT ET RANDONNEES PEDESTRES

Après exposé par Michel BOUILLOUN, le Conseil Municipal valide

- Les travaux d'entretien des terrains de football confiés à l'entreprise MASSART de Mautauban de Bretagne : Défeutrage, sablage, décompactage et regarnissage pour une prestation de 5 000 € au maximum Certaines prestations pourront être annulées selon l'état des terrains en fin de saison
- Fournitures : sable et gazon 1 500 €

-L'acquisition de matériel équipement :

- Chariot pour moquettes et roues pivotantes pour autres chariots 700 €
- Motorisation deux panneaux de basket auprès de SCLA de Etrelles avec options 5 000 €
- Banderole forum des associations 150 €

Les travaux d'entretien sur le chemin pédestre –portion des Gortières en direction des Mées- pour un montant de 1 000 € TTC

QUESTION 4

CONTRAT D'EMPLOI AIDE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du prochain départ à la retraite de Madame MARION qui occupait un poste auprès des services périscolaires, restaurant scolaire et ménage école publique à raison de 21/35^{ème}. Devant le constat de la probabilité de fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire, de baisse des effectifs scolaires dans les deux ans, de baisse de la natalité sur la commune, il y a lieu de réaliser une prospective des besoins en temps de travail des agents présents à l'école mais aussi dans les services périscolaires, restaurant scolaires, accueil loisirs .La priorité est d'essayer de maintenir les agents à hauteur de leur temps de travail actuel avec des glissements possibles d'heures sur d'autres services

Aussi, dans l'immédiat Monsieur le Maire propose d'engager une démarche pour le recrutement en contrat à durée déterminée d'un emploi aidé (CAE – CUI...).

Après exposé, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour une démarche auprès des services concernés.

QUESTION 5
Délib 2016-03-27

**HONORAIRES COMPLEMENTAIRES MODIFICATIF 3 PERMIS D'AMENAGER
DU LOTISSEMENT DE « La Beulotière »**

Monsieur le Maire rappelle la décision du 28 septembre 2015 de confier au cabinet Ouest'Am de Le Rheu la mission de travailler sur un assouplissement de certaines prescriptions prévues au règlement et à la plaquette du lotissement d'habitations de la Beulotière.

Devant les demandes du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine de la Mayenne (STAP), un travail complémentaire a été réalisé accompagné de plusieurs réunions par le cabinet Ouest Am (mise en oeuvre d'implantations hypothétiques d'insertion des projets de construction, sectorisation en fonction de l'environnement urbain, de la topographie et des ambiances paysagères etc...) pour lequel un montant d'honoraires de 1 725€ HT est sollicité en sus du contrat initial de 2 625 € HT.

De plus, il y a lieu de confirmer auprès de Madame LHARIDON-LAFERTÉ de ACIGNE, architecte conseil sur les permis de construire, une prestation de 260 € HT pour une mission de prise de connaissance du modificatif avant dépôt.

Le Conseil Municipal après exposé et vote à l'unanimité DECIDE

- De confirmer les honoraires justifiés auprès du cabinet Ouest'Am d'un montant total de 4 350 € HT et auprès de Madame LHARIDON LAFERTÉ d'un montant de 260 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

La 1^{ère} validation du modificatif serait proposée à la séance du 4 avril et la 2^{ème} après enquête auprès des colotis à la séance du 2 mai.

QUESTIONS DIVERSES

Convention avec Launay-Villiers mise à disposition d'agents

Une convention a été mise en place avec la commune de Launay-Villiers pour quelques échanges de temps agents entre les deux communes et ainsi bénéficier des qualifications propres à chacun

Carte Scolaire

Information auprès du Conseil Municipal de la décision du CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) de fermeture d'une classe à l'école publique en septembre 2016. Seul un comptage le 1^{er} jour de la rentrée marquant un mouvement significatif d'évolution des effectifs pourrait remettre en cause la décision du CDEN.

-Séance levée à 23 heures 15